



Région académique  
NOUVELLE-AQUITAINE

## **RAPPORT DU JURY** **Session 2022**

### **Concours assistant de service social** **Concours interne et externe**

**Rapport établi par M. Christophe BLANC, président du jury,**  
**M. Marc DUROUDIER, vice-président du jury,**  
**Mme Juliette LALLEMANT-PALADE et Mme Carla WAYAK PAMBE**  
**membres du jury.**

Le présent rapport a été rédigé pour porter à la connaissance des candidats les attendus du concours. Cette année, l'unique épreuve d'admission s'est déroulée les mardi 24 et mercredi 25 mai 2022.

## **1. Modalités et nature du concours (Arrêté du 28 février 2013)**

### **1.1. Le concours externe**

Le concours externe comprend une épreuve orale consistant en un entretien avec le jury (durée de l'entretien : 30 minutes).

L'entretien avec le jury débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des assistants de service social des administrations de l'Etat et des missions qui leur sont dévolues.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par les candidats et comportant obligatoirement :

- une copie des titres et diplômes acquis ;
- un curriculum vitae impérativement limité à une page ;
- une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'ils ont pu occuper, les stages qu'ils ont effectués et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1. Nul ne peut être déclaré admis s'il obtient une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

### **1.2. Le concours interne**

Le concours interne comprend une épreuve orale qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée de l'entretien : 30 minutes).

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel et sur des questions relatives aux politiques sociales.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle doit être constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration conformément aux dispositions prévues en annexe du présent arrêté. Il est remis au service organisateur à une date fixée par arrêté du ministre chargé des affaires sociales ou de l'autorité compétente relevant des ministres concernés mentionnés à l'article 5 du décret du 28 septembre 2012 susvisé.

Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admis s'il obtient une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

## **2. Eléments statistiques**

### **2.1. Le concours externe**

Inscrits	Présents	Nombre de postes offerts	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
12	8	2	2	4

Le seuil d'admission s'élève à 17/20.

### **2.2. Le concours interne**

Inscrits	Présents	Nombre de postes offerts	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
4	2	1	1	1

Le seuil d'admission s'élève à 18/20.

## **3. Attendus du jury sur l'épreuve d'admission**

Le dossier réalisé par le candidat, constitue le premier élément porté à la connaissance du jury. Bien qu'il ne soit pas évalué en tant que tel, il reste un élément qu'il convient de soigner tant sur la forme que sur le fond.

Le candidat doit porter une attention particulière à la qualité rédactionnelle, à la syntaxe et à l'orthographe, il est attendu des documents clairs et lisibles sans être superficiels.

La note doit bien être le continuum du curriculum vitae et non une répétition.

L'exposé introductif représentait pour les candidats, une première approche avec les membres du jury. Cet exposé ne doit ni être trop court, ni excéder dix minutes. Pour cela, un entraînement semble indispensable pour palier cette première difficulté rencontrée chez certains candidats. L'exposé récitatif reste à éviter. Le débit de parole doit être adapté à ce type d'entretien : ni trop lent, ni trop rapide.

Cet exercice permet au jury de déceler la motivation, le potentiel et les compétences mobilisables.

Il est conseillé aux candidats d'étayer leurs propos en tirant des enseignements de leur expérience. Il ne peut pas s'agir d'un cumul de compétences sans analyse réflexive.

L'échange avec le jury fait suite à l'exposé. Les questions posées mêlaient des questions en lien avec l'exposé, d'autres en lien avec l'environnement professionnel et des mises en situations.

Les réponses permettaient de juger la capacité de raisonnement du candidat, son anticipation, son adaptation, ses connaissances par exemple.

Les candidats qui se projettent sur un poste précis doivent pouvoir répondre aux questions relatives à cet emploi.

Lors des mises en situation, le candidat doit se positionner dans la fonction décrite.

Les meilleures prestations conjuguèrent motivation, qualité de l'expression orale, intérêt pour leur environnement professionnel, connaissances et réponses concises, réactives et naturelles.

Les membres du jury encouragent les candidats à préparer ce concours de façon sérieuse notamment dans le cadre de la formation académique, par une enquête métier auprès de professionnels, par la recherche de circulaires de missions. L'improvisation ne peut être envisagée pour réussir ces épreuves.

## **4. Remerciements**

Les membres du jury tiennent à remercier Mme Corinne GRANET (division des examens et concours) pour son accueil et sa disponibilité.